

Retour en images sur le forum des associations...

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal adressent un grand merci aux bénévoles des associations qui ont tenu les stands la matinée du Samedi 10 Septembre lors du forum. La population taradéenne est venue en nombre rencontrer ceux qui animent notre village tout au long de l'année et découvrir au travers de nombreuses démos toutes les possibilités qui s'offrent à eux en termes de sports et de loisirs.



Résultats du concours photos

Félicitation à tous les photographes amateurs pour la qualité de leurs photographies et encore un grand merci à tous les votants. Les trois photos sur le podium sont :

1ère : Céline Prat-Hauret2ème : Sophie Lacomare3ème : Lenaic Fondrevelle







Distribution de composteurs et réunions publiques

Le compostage individuel est une alternative écologique : la réduction des déchets à la source est un enjeu important. Il s'agit donc pour DPVa de promouvoir la pratique du compostage individuel par la communication et la mise à disposition de composteurs individuels afin de valoriser les déchets biodégradables sachant que les biodéchets représentent environ 30% du poids de ladite poubelle et de réduire la quantité de déchets collectés et enfouis.

Ce processus naturel de décomposition permet de valoriser une partie des déchets domestiques. En présence d'oxygène et d'eau, les matières organiques sont transformées en compost. On obtient ainsi un humus de qualité directement utilisable dans le jardin.

Le compostage présente de nombreux avantages pour son utilisateur :

D'un point de vue financier, tout d'abord, il permet de réduire la quantité de déchets fermentescibles dans la poubelle d'ordures ménagères, donc d'acheter moins de sacs poubelle, car une fois que le tri du verre, du papier, des emballages et des biodéchets est fait et que nous utilisons les déchèteries quand cela s'avère nécessaire, les ordures ménagères représentent moins de 5% de la production de déchets d'un ménage.

D'un point de vue environnemental, le jardin profitera d'un amendement naturel, d'un compost riche en nutriments pour vos plantes et arbustes. Vous participerez à la réduction de la pollution liée à la collecte, au transport et au traitement de ces déchets. Vous contribuerez à maintenir de la biodiversité et participerez à la reconstitution du cycle naturel via un retour des nutriments à la terre.

D'un point de vue sanitaire, les odeurs de vos poubelles à ordures ménagères seront inexistantes.

Afin de développer et d'encourager cette pratique par les habitants de la Dracénie, il est proposé aux foyers, exclusivement des maisons individuelles avec jardin, de se doter d'un composteur. La remise des composteurs aux foyers participants sera concomitante à une formation in situ par des maîtres composteurs. Des visites seront effectuées dans les foyers participants par les maîtres composteurs afin de les aider et de les accompagner dans l'apprentissage des règles et des techniques pour réussir un bon compost.

Cette opération a été budgétée pour l'année 2022, et bénéficie de soutiens Européens (Life), de la Région SUD et de l'Ademe. La participation financière des foyers à l'acquisition d'un composteur est de 10 euros.

Les dates de distribution pour Taradeau (salle des fêtes) sont : Mercredi 13/10 - 10h / Mercredi 8/11 - 10h /Vendredi 9/12 - 14h



Zone agricole protégée

La Commune de Taradeau souhaite préserver durablement ses espaces agricoles et redynamiser l'agriculture locale. L'activité agricole représente dans l'économie locale une part importante et identitaire que la commune veut soutenir de manière plus pérenne.

La commune s'est appuyée sur la Chambre d'Agriculture du Var afin de mettre en œuvre une Zone Agricole Protégée (ZAP) qui a ainsi été créée, par arrêté préfectoral le 20 juillet 2021, sur un périmètre de 707,8 hectares. C'est la deuxième ZAP de l'intercommunalité Dracénie Provence Verdon Agglomération.

La commune a souhaité protéger les grandes unités foncières agricoles. Ce périmètre englobe à la fois:

- Les parcelles cultivées et en friche en zone Agricole du PLU en vigueur
- Les espaces agricoles cultivés en zone Naturelle du PLU en vigueur
- Des espaces non cultivés mais situés en AOP Côtes de Provence et qui peuvent faire l'objet d'un développement agricole.

Ces espaces nécessitaient une protection forte de ses terres agricoles pour lutter contre la pression foncière, sécuriser les exploitations agricoles en place et mobiliser du foncier en friche.

La ZAP répond à ces attentes car c'est un outil foncier du code rural qui permet de sécuriser à long terme la vocation agricole des terres. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique, qui s'impose au Plan Local d'Urbanisme. Elle permet de :

- -Préserver à long terme l'outil de travail des exploitants: le foncier agricole ;
- -Aucune contrainte supplémentaire n'est associée à la ZAP : ce qu'il est permis de faire aujourd'hui via le règlement d'urbanisme, le reste ;
- -Lutter contre les friches spéculatives par une mise à disposition du foncier facilitée;
- -Accroitre le dynamisme de l'activité agricole et reconquête agricole: fermages, échanges de parcelles, installation(s) d'exploitant(s) ... ;
- -Conserver le caractère agricole et paysager, identité de la commune.

Une action d'animation et de sensibilisation visant à mobiliser les friches incluses dans ce périmètre de ZAP va être lancée. Une réunion d'information auprès des propriétaires des parcelles en friche concernés sera organisée le 25 octobre 2022 par la Mairie, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Var, la SAFER et Dracénie Provence Verdon agglomération. Ce travail d'animation est financé par des Fonds européens FEADER dans le cadre du projet de Plan de Reconquête Agricole varois, porté par la Chambre d'Agriculture et la Préfecture du Var.

Futures pom pom girls!

Les cours ont commencé le mercredi 14 septembre à 9h à la salle des fêtes. Pour permettre à un plus grand nombre de participer, le cours est décalé à 12h45 au foyer rural à partir du mercredi 28 septembre. Nous vous attendons nombreux, de tous âges, pour venir danser avec Audrey et les pompons.

Nos coordonnées restent les mêmes :

Téléphones : Christine : 06 12 90 90 41

et Joëlle 06 67 05 75 55

Email: slt.taradeau@gmail.com

Facebook : https://www.facebook.com/SLT-Taradeau-

306869493184792/











